

CDAS DU 27/11/2025

COMPTE-RENDU

Un Comité Départemental d'Action Sociale s'est tenu le 27 novembre 2025, en présence de vos représentants CGT Finances Publiques, des représentants Solidaires Finances Publiques, CFDT et UNSA, de la déléguée à l'action sociale Mme Mélanie PREVEL, de M GOUGEOT Hervé, de M CANEVET Alain (responsable BLI), de Mme Julie ARMAND (responsable ESI), de Mme Arielle JACQUOT, de Mme Anne CARLEZ (correspondante Sociale DDPP), de Mme Sandrine GAUTHIER, Mme Marie Pierre FERRAND (assistantes sociales), de Mme BOUVIER Gaëlle (correspondante sociale Douanes) et de M Lionel BRUNI (Président CDAS).

Après la lecture de notre déclaration liminaire, nous avons approuvé à l'unanimité le PV du dernier CDAS ainsi que la validation des crédits d'action locale 2025, nous avons abordé les points suivants :

- Présentation des travaux du CNAS ;
- Point sur la restauration ;
- Point sur le logement ;
- Point sur la protection sociale complémentaire ;
- Projets des crédits d'action locales pour 2026 ;
- Propositions que le CDAS souhaite soumettre à l'examen du CNAS.
- Questions diverses

La sortie à Walibi a rencontré un franc succès, nous nous en félicitons. Beaucoup d'agents du Nord Isère ont pu en profiter (proximité géographique).

Concernant les autres actions proposées par l'Action Sociale 38, les séances avec les retraités en présence de l'ATSCAF ont été très appréciées par les retraités du Nord Isère. Celle de Grenoble est prévue le 28/11/2025.

Les retraités ont demandé à ce que cette séance soit réitérée l'année prochaine.

Nous apprenons la fin de la convention avec les avocats du Nord-Isère.

Le cabinet d'avocats Pyramide de VIENNE augmente son forfait honoraires, qui passent de 40 à 60€. Selon le budget 2026, le maintien de cette action à ce tarif pourra être revu. Il est possible de renouveler cette convention sans mettre la dépense en route. Signalons, qu'il n'y a déjà plus de convention à Grenoble. Les agents sont orientés vers les permanences gratuites sur le département.

Il n'y a pas eu de dépenses pour l'aide au logement temporaire. Celle-ci n'a pas pu être mise en place et nous le déplorons.

Le budget 2025 a été totalement dépensé.

Le budget de crédits d'actions locales 2025 est voté à l'unanimité.

Nous avons demandé si le budget 2026 sera calculé à partir de la nouvelle enveloppe ETP (Équivalents Temps Plein) attribuée au département ou du TAGERFIP (sachant que ce dernier doit disparaître en 2026). Mme JACQUOT nous informe que les données sont issues de SIRHIUS. **Cependant le Président du CDAS, M. BRUNI souligne que c'est une excellente question et que la réponse à apporter demande une expertise, dossier à suivre donc...**

La restauration collective reste un point important des échanges.

66 % de l'effectif de l'Isère bénéficie d'un mode de restauration collective.

Mme Armand nous informe que des agents de l'ESI se plaignent du montant trop élevé du reste à charge au restaurant inter*-administratif de la Cité Dode. Le pain est facturé 40 centimes et 2 clémentines, 1,50€ par exemple.

De plus les quantités servies semblent être trop petites.

Il ressort des échanges que le reste à charge est trop élevé pour les 2 RIA du département.

Mélanie Prével nous informe que la grille tarifaire de l'AGRIADE est plus simple que celle de l'AARI.

Le montant du reste à charge ne devrait pas dépasser 6,15 euros.

Le montant de la prestation interministérielle est de 1,62 euros.

Le contrôle des indices est effectué deux fois par an par l'action Sociale.

Mélanie Prével nous informe qu'il y a peu ou pas de budget alloué par le SG pour les espaces de restauration.

L'achat de casseroles pour les agents des Douanes n'a pas pu être effectué par le CDAS.

Au niveau de la Trésorerie hospitalière suite au récent conventionnement avec le CHUGA. Il en ressort que les agents DGFIP sont considérés comme des agents du CHUGA. La politique de laisser à charge semble moins favorable que la nôtre. Politique de non-discrimination entre leurs agents et ceux des finances publiques.

L'achat du micro-ondes a été financé par BLI et les bouilloires et cafetières prise en charge par le service. M BRUNI nous informe qu'une expertise est en cours pour savoir si le titre restaurant reste possible malgré la convention signée avec le CHUGA.

Pour l'ARFI, une armoire froide positive est à changer.

En 2026, le renouvellement des prestataires sera à effectuer. Les associations gèrent en direct avec l'aide de la Direction.

Les associations des restaurants administratifs ne fonctionnent qu'avec des subventions.

La question du logement est une problématique très importante pour les agents.

Nous apprenons qu'une convention de logement temporaire a été signée au niveau régional avec RésidHotel sur Grenoble (un, près de la gare et un, Place Grenette). Les 15 % de réduction négociée ne sont pas satisfaisant financièrement pour les agents : pour 14 nuits, 835€ de restes à charge.

Les assistantes sociales nous informent qu'avec la SRIAS, l'hébergement d'urgence fonctionne bien. Cependant, pour l'hébergement temporaire, la plateforme ne fonctionne pas, car il n'y a pas de budget derrière. Ce qui est très regrettable.

10-12 logements par mois en commission logement en interministériel. Seules les situations les plus urgentes sont prises en compte. Le bailleur fait ce qu'il veut. Il est souverain dans ces choix de locataires.

Au niveau de la PSC, Mélanie Prével nous informe que ce n'est pas le rôle de l'action sociale pour les actifs mais bien pour les retraités. Les agents qui étaient éloignés car en maladie ou en disponibilité ont été contactés par la DDFIP par courrier postal ou par mail.

Mme ARMAND et Mme BOUVIER regrettent que les douaniers et les agents de l'ESI n'aient pas été informés de la journée de vaccination pour la grippe sur Grenoble. Aucune communication n'a été effectué pour ces agents. Il faudrait que la délégation soit remise dans la boucle de la communication.

Au niveau du choix de spectacle de fin d'année, nous déplorons toujours le manque de transparence quant au choix effectué par la Préfecture alors que nous représentons la moitié de l'effectif des agents et nous n'avons toujours pas le choix du spectacle !

Mélanie Prével nous informe que si nous sommes financés par la SRIAS, c'est que nous sommes en interministériel.

Les actions SRIAS n'ont pas de personnel pour les mettre en place au niveau départemental. Ce n'est pas reconnu dans l'activité des personnels de l'action sociale départemental. Ce qui est également regrettable.

